

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 25 avril 2019 à 20h45.

Rabastens, le 19/04/2019

Présents:

Pierre VERDIER - Sabine ARTUSO - Daniel BARRAQUE - Danièle BOROT - Paul BOZZO - Albert BRAS - Sarah CAMPREDON - Françoise CATHALA - Jean-François COZZOLINO - Cécile DERREVEAUX - Jacqueline FELZINES - Jean-Guy LECLAIR - Christian LE GRAND - Marie-Martine MANIAGO - Bernard MONTLIVIER - Dominique MOUCHET - Ludivine PAYA DELMON - Marie-Pierre ROBERT - Jean-Paul RUFFIO - Stéphanie SARRADE - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC

Représentés :

Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné pouvoir à Bernard MONTLIVIER

Monsieur Alain BREST ayant donné pouvoir à Annie VIGNERAC

Monsieur Jean-François CARIVEN ayant donné pouvoir à Paul BOZZO

Absente: Aude CAPELLI

Excusés: Guy DELHAYE, Bernard MONTFRAIS, Marie MONNIER

Secrétaire de séance : Cécile DERREVEAUX

L'ordre du jour est le suivant:

1- FINANCES :

1.1- Vote des taux 2019

1.2- Affectation du résultat 2018- Budget commune sur le budget 2019

1.3- Affectation du résultat 2018- Budget assainissement sur Budget 2019

1.4- Vote des Budgets Primitifs 2019 - Budgets COMMUNE et ASSAINISSEMENT

2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

3- SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS: modification des statuts

4- PARTICIPATION FINANCIERE POUR DES ETUDES RELATIVES A L'AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE ENTRE LES COMMUNES DE COUFFOULEUX ET RABASTENS

5- CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE FOURRIÈRE ANIMALE SPA LE GARRIC ET CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELAIS FOURRIERE ASSOCIATION LES TEMPS ORAGEUX

6- DEMANDES DE SUBVENTIONS PATRIMOINE

7- DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR OPÉRATION CULTURELLE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

8- INSTAURATION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

9- POINT CCAS

10- POINT INTERCOMMUNALITÉ

11- POINT SUR LES TRAVAUX

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal du 13/03/2019 : à l'unanimité

1- FINANCES :

Monsieur le Maire introduit le point finances en indiquant à l'assemblée que trois réunions ouvertes se sont tenues dans le cadre de l'élaboration du budget. Il regrette que les participants n'aient pas été plus nombreux mais souligne avoir apprécié les échanges qui ont eu lieu lors de ces réunions avec les personnes présentes.

1.1- Vote des taux 2019

Monsieur le Maire indique que la volonté cette année encore est de compenser les hausses induites par la Communauté d'agglomération, à savoir que cette année la lecture publique est fiscalisée (5000 €).

Madame Annie VIGNERAC souligne que la baisse est minime. Monsieur le Maire indique que la commune aurait pu maintenir ses taux et ainsi percevoir les 5000 € en plus, mais une fois encore Monsieur le Maire rappelle que la volonté est de ne pas augmenter les taux et la fiscalité, ainsi les transferts sont transparents grâce à ces ajustements.

Monsieur Bernard MONTLIVIER présente ensuite la proposition.

En matière de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés bâties (FB), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) les bases définitives de l'année 2018 et les bases prévisionnelles pour l'année 2019 notifiées par les services fiscaux, se présentent comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019
Taxe d'habitation	6 425 229	6 634 000
Taxe foncière (Bâti)	4 301 321	4 438 000
Taxe foncière (Non Bâti)	190 028	193 700

Il est proposé pour 2019 de voter les taux suivants et ainsi fixer les taux des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

- 1- **10,69% pour la taxe d'habitation ;**
- 2- **26,43 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;**
- 3- **64,44% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;**

Le produit attendu pour l'année 2019 pour les trois taxes directes locales serait donc de 1 946 497 € répartis de la façon suivante :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux proposés 2019	Produits attendus 2019
Taxe d'habitation	6 634 000	10,69 %	709 175
Taxe foncière (Bâti)	4 438 000	26,43 %	1 172 763
Taxe foncière (Non Bâti)	193 700	64,44 %	124 820
			Total: 2 006 758

Où le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve le montant des taux des trois taxes directes locales 2019 selon le tableau présenté à savoir :

- 10,69% pour la taxe d'habitation ;**
- 26,43 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;**
- 64,44% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;**

- autorise Monsieur le Maire à signer la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 en fonction des taux fixés ci-dessus.

1.2- Affectation du résultat 2018- Budget commune sur le budget 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui présente les résultats 2018 :

Fonctionnement	Dépenses	CA 2018	3 791 950.95
	Recettes	CA 2018 (y compris report précédent de 1 524 347.94€)	5 901 812.41
		Résultat 2018	585 513.52
		Résultat cumulé	2 109 861.46
Investissement	Dépenses	CA 2018 (y compris report précédent de 425 640.99€)	1 318 451.54
	RAR		476 590.82
		Total CA avec RAR	1 795 042.36
	Recettes	CA 2018	729 476.46
	RAR		351 822.58
		Total CA avec RAR	1 081 299.04
		Résultat cumulé	-713 743.32

	avec RAR	
	Résultat reporté (résultat 2018 + report précédent)	-588 975.08
Affectation compte 1068 obligatoire		713 743.32
Résultat de fonctionnement reporté		1 396 118.14

Vu l'avis du comptable public, il est proposé la reprise des résultats comme suit :
Report à nouveau inscription au budget primitif 2019 (N+1)

à la ligne 001 déficit reporté **588 975.08 €**
Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2019 (N+1) au
compte budgétaire 1068 **713 743.32 €**
à la ligne 002 excédent reporté **1 396 118.14 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **19 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Françoise CATHALA, Stéphanie SARRADE, Annie VIGNERAC, Alain BREST, Albert BRAS, Christian TABOURIN)** décide la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2019 (N+1)
à la ligne 001 déficit reporté **588 975.08 €**
Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2019 (N+1) au
compte budgétaire 1068 **713 743.32 €**
à la ligne 002 excédent reporté **1 396 118.14 €**

1.3- Affectation du résultat 2018- Budget assainissement sur Budget 2019

Monsieur Bernard MONTLIVIER présente les résultats 2018 :

Fonctionnement	Dépenses	CA 2018	275 859.04
	Recettes	CA 2018 (y compris report précédent de 377 391.14)	894 685.77
		Résultat 2018	241 435.59
		Résultat cumulé	618 826.73
Investissement	Dépenses	CA 2018 (y compris report précédent de 78 694.96)	304 481.34
	RAR		706 131.60
		Total CA avec RAR	1 010 612.94
	Recettes	CA 2018	376 918.19
	RAR		41 100
		Total CA avec RAR	418 018.19
		Résultat cumulé avec RAR	-592 594.75
		Résultat reporté (résultat 2018 + report précédent)	72 436.85
Affectation compte 1068 obligatoire			592 594.75
Résultat de fonctionnement reporté			26 231.98

Vu l'avis du comptable public, il est proposé la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2019 (N+1)
à la ligne 001 déficit reporté **72 436.85 €**
Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2019 (N+1)
au compte budgétaire 1068 **592 594.75 €**
à la ligne 002 excédent reporté **26 231.98 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **19 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Françoise CATHALA, Stéphanie SARRADE, Annie VIGNERAC, Alain BREST, Albert BRAS, Christian TABOURIN)** décide la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2019 (N+1)	
à la ligne 001 déficit reporté	72 436.85 €
Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2019 (N+1)	
au compte budgétaire 1068	592 594.75 €
à la ligne 002 excédent reporté	26 231.98 €

1.4- Vote des Budgets Primitifs 2019 - Budgets COMMUNE et ASSAINISSEMENT

Suite à la présentation des budgets à la commission des finances du 23/04/2019, sont proposés ainsi qu'il suit à l'adoption du Conseil Municipal les budgets primitifs COMMUNE et ASSAINISSEMENT.

BUDGET COMMUNE

Le budget primitif Commune 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Le total de la section de fonctionnement est de : **5 764 000 €**

Section investissement

Le total de la section d'investissement est de : **3 261 570 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget primitif Assainissement 2019 s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Section d'exploitation

Le total de la section d'exploitation est de : **567 292 €**

Section investissement

Le total de la section d'investissement est de : **922 000 €**

Où il est présent exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Approuve le budget primitif 2019 COMMUNE par **19 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Françoise CATHALA, Stéphanie SARRADE, Annie VIGNERAC, Alain BREST, Albert BRAS, Christian TABOURIN)**
- Approuve le budget primitif 2019 ASSAINISSEMENT par **19 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Françoise CATHALA, Stéphanie SARRADE, Annie VIGNERAC, Alain BREST, Albert BRAS, Christian TABOURIN)**

2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Mesdames Annie VIGNERAC et Françoise CATHALA regrettent que les demandes de subvention aient été examinées après la commission des finances.

Monsieur le Maire indique que les commissions sont là pour faire des propositions, ainsi rien n'empêche la commission vie quotidienne de se réunir après la commission des finances.

Si les avis divergent, c'est le Maire qui propose au conseil sur avis des commissions.

Monsieur Christian TABOURIN souhaite savoir si la communauté d'agglomération intervient pour le festival Chambre avec Vues.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018 la communauté d'agglomération a fait le choix de renvoyer vers la commune les 10 000 € précédemment alloués par la communauté du Rabastinois pour cette association. C'est maintenant à la commune d'allouer les 10 000 € à l'association Chambres avec Vues

Monsieur le Maire indique que sur proposition des commissions vie quotidienne et finances du 23/04/2019, il est proposé au conseil municipal de verser les subventions 2019 aux organismes et associations ainsi qu'il suit :

Association	Montant proposé 2019
AADPR	500 €
BOUGE TON TARN	2 000 € après règlement de la dette de 500 €
DIGITARN	250 €
CLUB MOTO COUFFOULESIEN	350 €
FNACA	120 €
GYMNASTIQUE RABASTINOISE	450 €
AMIS DU MUSEE	500 €
COMITE POUR LA DEFENSE ANIMALIERE	200 €
AAPPMA	200 €
AMIS DE ST PIERRE DES BLANCS	150 €
EGLISE ST GERY	150 €
SARC CYCLO TOURISME	350 €
ADDAH	150 €
PLANNING FAMILIAL 81	300 €
AVENIR CYCLISTE RABASTINOIS	600 €
JOYEUSE PETANQUE RABASTENS	380 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE RABASTENS COUFFOULEUX	360 €
SECOURS CATHOLIQUE	150 €
TENNIS CLUB RABASTENS COUFFOULEUX	900 €
FC VIGNOBLE 81	2 600 €
OUEST TARN HANDBALL	800 €
EQUITEAM	360 €
ESPOIR POUR PHU SAN	150 €
MOTO CLUB RABASTINOIS	300 €
AMIS DU PATRIMOINE DE RAUST	600 €
CHAMBRE AVEC VUES	FESTIVAL 11 000 € CONCERT OUVERTURE 500 €
VEILLEES RABASTINOISES	500 €
RABASTEAM	12 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** approuve les montants proposés aux associations selon le tableau tel que présenté par Monsieur le Maire.

Ne prennent pas part au vote:

Mme Françoise CATHALA pour la FNACA

Mme Danièle BOROT pour Chambre avec vues

Mme Marie-Pierre ROBERT pour RABASTEAM

3- SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS: modification des statuts

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois sis à Rivières (81).

Vu la délibération du SMAEPG approuvant les modifications des statuts lors de son Comité Syndical du 20 février 2019,

l'article 5211-17 du CGCT dispose que les communes ont un délai de 3 mois pour se prononcer, leur accord étant tacite au delà de ce délai. Le comité syndical du SMAEPG invite les conseils municipaux à se prononcer dans les meilleurs délais étant donné le calendrier très serré des procédures engagées.

Il est proposé d'approuver les modifications des statuts présentées et d'adopter les statuts résultant de ces modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**:

- approuve les modifications des statuts présentées,
- adopte les statuts résultant de ces modifications.

4- PARTICIPATION FINANCIERE POUR DES ETUDES RELATIVES A L'AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE ENTRE LES COMMUNES DE COUFFOULEUX ET RABASTENS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le pont reliant les communes de Rabastens et Couffouleux reste très accidentogène malgré la mise en place d'un Chaucidou. Un projet de passerelle entre les deux communes a déjà été étudié. Aujourd'hui et en accord avec les services du Département de nouvelles études doivent être lancées afin de connaître la faisabilité et le coût d'un tel projet.

Il convient d'accepter que la commune participe financièrement sur ce projet à hauteur de 1 800 € selon le plan de financement prévisionnel ci-après:

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude EGIS	12 500,00 €	Dotations et subventions	
		Conseil Départemental 50%	6 250,00 €
		Gaillac-Graulhet Agglomération	2 650,00 €
		Autofinancement Commune de Rabastens Commune de Couffouleux	1 800,00 € 1 800,00 €
Total	12 500,00€		12 500,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

- approuve la participation financière de la commune selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant la mise en oeuvre de cette décision

5- CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE FOURRIÈRE ANIMALE SPA LE GARRIC ET CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELAIS FOURRIERE ASSOCIATION LES TEMPS ORAGEUX

- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sabine ARTUSO qui indique à l'assemblée qu'après une étude très détaillée des conditions d'accueil des animaux et pour permettre de répondre aux obligations réglementaires en matière de fourrière communale, il est proposé aux membres du conseil d'accepter les termes du contrat proposé par la Société Protectrice des Animaux auprès du refuge fourrière SPA du Garric.

En effet, la commune ne disposant pas de fourrière communale, il est nécessaire de confier à la SPA le soin d'accueillir et de garder, conformément aux dispositions des articles L211-24 et L211-26 du Code Rural, les animaux trouvés errants ou en divagation sur le territoire de la commune qu'elle a capturés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à **l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération avec la Société Protectrice des Animaux qui s'engage à recevoir les animaux dans la fourrière sise Refuge fourrière SPA - Puech le Barret - Route de Valderiès - 81450 LE GARRIC

- Le conseil municipal a approuvé par la délibération n°2019-04-8 les termes de la convention avec la Société Protectrice des Animaux permettant de répondre aux obligations réglementaires en matière de fourrière communale.

La convention avec la Société Protectrice des Animaux ne prévoyant ni capture ni ramassage des animaux et la commune ne disposant pas des moyens nécessaires à cette mission, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service relais fourrière avec l'association les temps orageux qui

- se chargera d'attraper et/ou de récupérer les animaux errants ou dangereux
- transférera ces animaux au refuge fourrière de la Société Protectrice des Animaux du Garric.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

- accepte les termes de la convention telle que proposée
- autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention avec l'association les Temps Orageux.

6- DEMANDES DE SUBVENTIONS PATRIMOINE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sarah CAMPREDON qui propose au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demande de subvention suivantes auprès des co-financeurs ainsi qu'il suit:

- **Eglise de Vertus : Restauration du retable**

Faisant suite à l'ensemble des travaux engagés sur l'église de Vertus depuis 4 ans en vue de sa consolidation et de sa restauration (coeur, nef, mur clocher et massif occidental) il convient d'envisager la restauration du retable classé aux monuments historiques.

Montant des travaux : 10 390,00 €

Département 10% : 1 039,00 €

DRAC 50% : 5 195,00 €

Auto-financement commune 40% : 4 156,00 €

- **Travaux de grillage de la tour de l'horloge de Notre Dame du Bourg**

Faisant suite aux travaux engagés en 2018 portant sur le beffroi de l'église de Notre Dame du Bourg, il convient d'engager la suite des travaux afin de combler avec les dispositifs adaptés tous les points d'entrée des pigeons sur la tour de l'horloge et les combles de la nef.

Montant des travaux : 23 878,60 € HT

DRAC 40% : 9 551,44 €

Auto-financement commune 60% : 14 327,16 €

- **Fin de la mission DCE sur les travaux d'architecture de l'église Notre Dame du Bourg**

Montant de la mission : 72 044,81 € HT

DRAC 50% : 36 022,40 €

Région 30% : 21 613,44 €

Auto-financement commune 20 % : 14 408,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à :

- déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ces décisions.

7- DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR OPÉRATION CULTURELLE ÉCONOMIE

Monsieur le Maire indique que lors de la restitution du comité leader le dossier porté par la commune dans le cadre des manifestations liées aux 700 ans de Notre Dame du Bourg a été cité en exemple et incitée à reconduire un programme en 2019.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Sarah CAMPREDON qui indique à l'assemblée qu'il est possible cette année de proposer une nouvelle opération culturelle en

partenariat avec les associations locales comme ça a été le cas pour les 700 ans de Notre Dame du Bourg mais sur un nouvel axe et ainsi bénéficiaire du soutien financier du programme Leader.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention FEADER au titre du programme Leader 2014/2020 pour une opération culturelle, économie sociale et solidaire. Le taux d'intervention est de 48% de l'assiette subventionnable.

Une nouvelle délibération fixant les modalités financières du projet sera prise ultérieurement.

Madame Annie VIGNERAC précise que ce n'est pas la première fois que la commune bénéficie des fonds Leader. D'autres actions ont déjà été soutenues par le passé.

Madame Sarah CAMPREDON précise que ce qui est souligné sur le projet porté par la municipalité c'est l'originalité liée au montage de la programmation qui a fédéré un grand nombre d'associations autour d'un projet qui n'aurait pu être mené par les associations de manière individuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à :

- déposer le dossier de demande de subvention tel que définit pour l'opération culturelle, économie sociale et solidaire
- signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

8- INSTAURATION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Monsieur le Maire propose :

- d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires et contractuels de la commune qui participeront aux élections,
- d'étendre le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** accepte :

- d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires et contractuels de la commune qui participeront aux élections,
- d'étendre le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

9- POINT CCAS

La prochaine réunion de la commission est prévue le 09/05.

10- POINT INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget a été voté,

L'ouverture de la médiathèque est annoncée pour le 12 juin prochain.

Monsieur Christian TABOURIN demande quel sera le devenir du bâtiment actuel de la bibliothèque, Monsieur le Maire indique que la réflexion n'a pas encore été lancée compte-tenu du retard pris sur le chantier.

11- POINT SUR LES TRAVAUX

BATIMENT

Réalisation de la plate-forme des composteurs au niveau de la station épuration

Finition des aménagements au lieu dit Rieu-Vert (îlots en bordures)

Réparation de l'escalier menant au Tarn

Reprise des travaux au vestiaire annexe salle Béteille

Mise en places d'étagère pour local cuisine à l'ex-CORA

Interventions diverses sur les sites de l'agglomération

VOIRIE

Reprise du chemin communal Vertus Métairie

Mise en place d'enrobés à froid sur la ville

Mise en place de plots complémentaires réfléchissants

Mise en place de terre végétale sur un talus afin d'élargir le passage depuis le pied des remparts au quartier du château.

Reprise du chemin des Tounets et le Rivals

ESPACES VERTS

Entretien ville

Abattage de l'arbre Promenades les Lices

Évacuation du pin parasol place Auger Gaillard

Carottage des souches des pins parasol

Réfection du terrain du stade du Moulin à Vent.

Nettoyage du lac

Les travaux assainissement Quartier du Château se poursuivent.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir si l'association ITERVITIS utilise toujours les locaux partagés avec les Veillées Rabastinoises dans la tour et à quelle destination.

Monsieur le Maire indique que l'association a un nouveau Président, Monsieur Didier CUJIVE, l'association utilise toujours cet espace mais n'a pas de détail précis sur le fonctionnement de l'association.

A ce titre, Monsieur le Maire précise que les services travaillent actuellement à la mise en place de conventions d'utilisation des locaux, d'ici la fin de l'année tous les locaux à disposition pourront ainsi être identifiés.

Madame Annie VIGNERAC souhaite connaître la date de parution du prochain magazine.

Madame Marie-Martine MANIAGO indique avoir répondu à ce sujet à Monsieur Alain BREST, du retard a été pris sur la parution qui se fera dans les prochains jours.

Madame Annie VIGNERAC souhaite avoir des détails sur le projet de jumelage avec la ville marocaine de Bir-Gandouz car a été interpellée par plusieurs personnes à ce sujet qui souhaitent savoir : pourquoi si loin ? dans quel but? quel a été le coût des déplacements déjà effectués pour la commune?

Monsieur le Maire tient à rappeler que le projet de jumelage n'est pas à l'ordre du jour du conseil municipal, il indique avoir effectué deux déplacements une réunion spécifique sur ce sujet sera organisée prochainement.

Suite à la demande de Monsieur Christian TABOURIN Monsieur le Maire indique que les déplacements n'ont été pris en charge par la commune pour préparer le projet de jumelage.

Monsieur le Maire rappelle quelques dates:

Repas des aînés samedi 27/04

26/05 élections européennes

Première semaine Handisport 10, 11 et 12/05

Cérémonie du 08/05

Réunion du Club des mécènes

Présentation dispositif RENOVAM 15/05 à 18h30

Réunion publique présentation du travail du CAUE : Réflexion sur aménagements centre bourg 18/05

Compteurs Linky 86 courriers de refus reçus

Accueil des nouveaux arrivants 23/05

18/06 inauguration de la station d'épuration intercommunale

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H07.